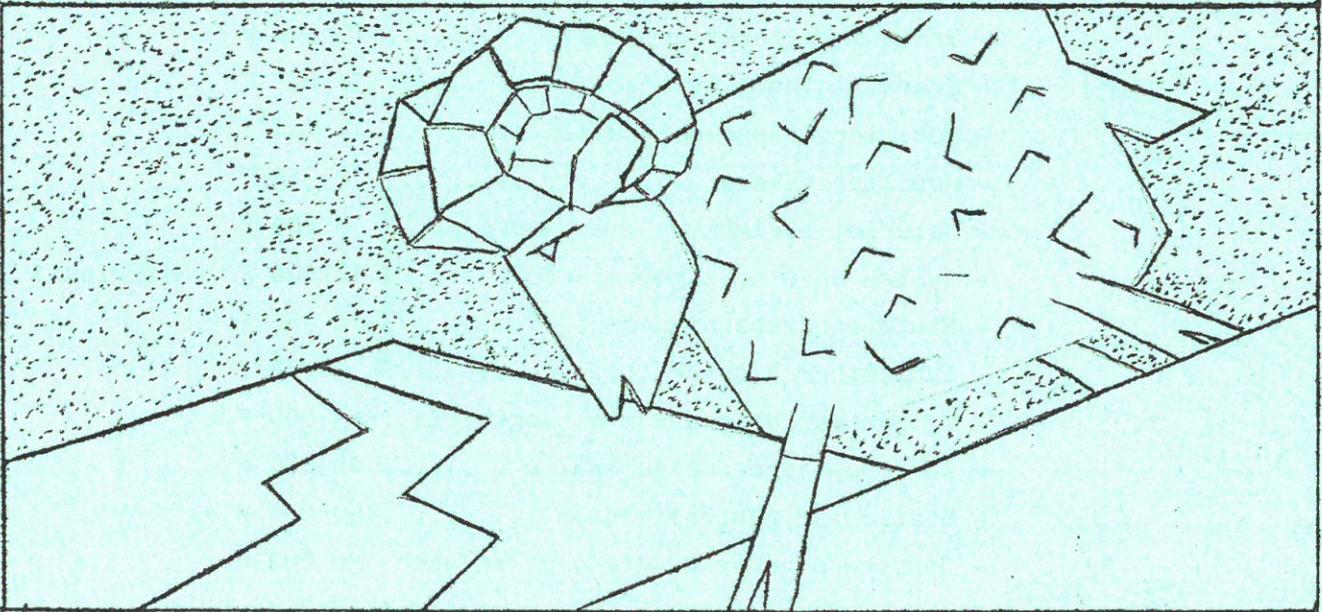


# ENTRÉE-NOUVEAU.

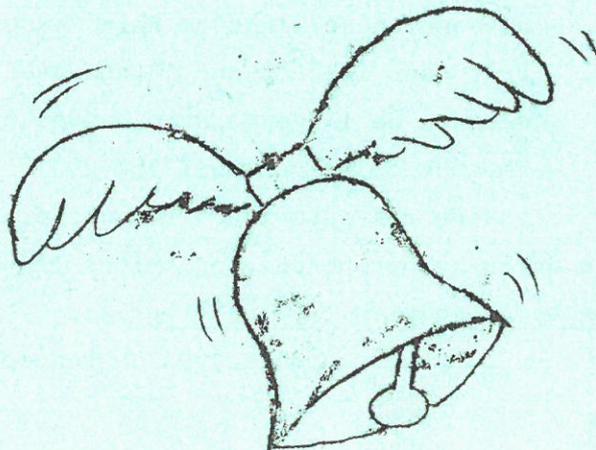
THIAVILLE S/M MEURTHE

AVRIL 92

N°293



BELIER



**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le lundi 30 mars 1992 (Excusés: M. Gérard GEORGES, M. Alain PAVOZ et Mme Françoise CALVIAC.)

Les points suivants ont été examinés:

1 Budget primitif 1992.

Le projet de budget est voté et s'établit ainsi:

Fonctionnement: Dépenses: 2 505 205 F

Recettes: 2 505 205 F

Investissement: Dépenses: 1 945 159 F

Recettes: 1 945 159 F

Les budgets annexes (Caisse des Ecole et C.C.A.S.) sont également adoptés.

Les principaux investissements 1992 sont les suivants:

- Travaux rue de la Gare ..... 22 000 F
- Travaux en forêt communale ..... 19 510 F
- Travaux classe maternelle ..... 170 000 F
- Mobilier classe maternelle ..... 17 620 F
- Mobilier divers ..... 2 315 F
- Matériel S.Pompiers + extincteurs .. 8 200 F
- Remise en état logement école ..... 18 000 F (Matériaux)
- Etude eau/assainissement ..... 141 965 F
- Cubitainer à verre ..... 6 180 F
- Ordinateur de gestion et logiciels . 63 000 F
- Abri scolaire rue du Moulin ..... 18 000 F
- Station de neutralisation ..... 450 000 F
- Compteurs généraux d'eau et regard 30 000 F

2 Station de traitement (par neutralisation) de l'eau.

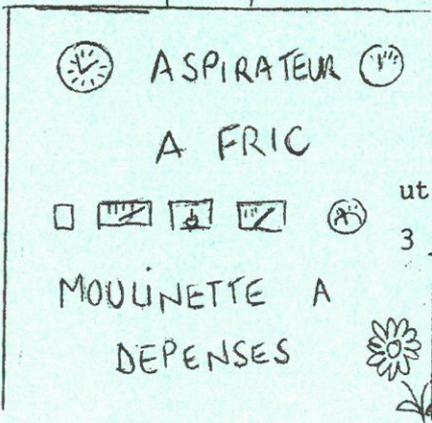
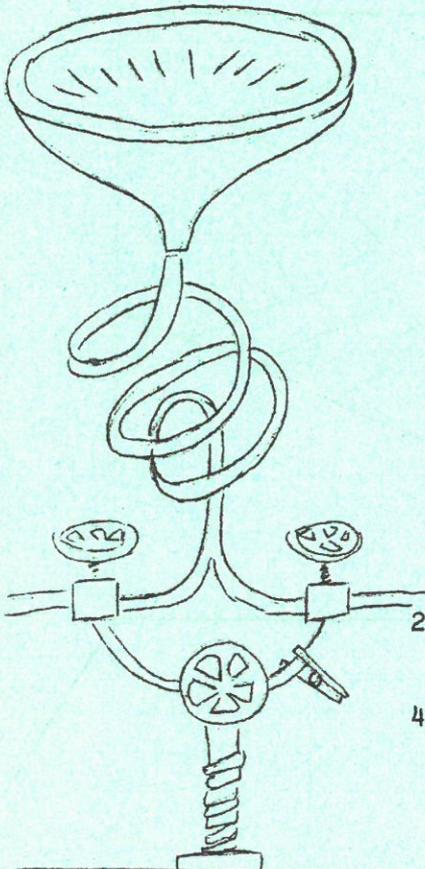
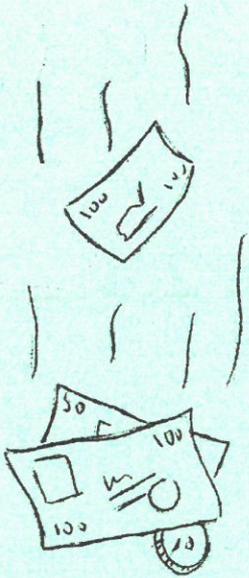
Le plan de financement de ces travaux qui s'élèvent à 450 000 F TTC est adopté et s'établit ainsi:

- Subvention du Conseil Général: 131 600 F
- Subvention de l'Agence Rhin Meuse: 126 800 F
- Prêt sans intérêt sur 10 ans avec différé d'un an de l'Agence Rhin Meuse: 45 000 F
- Emprunt de la commune: 150 000 F

Le Maire est autorisé à souscrire, le moment venu, l'emprunt utile après recherche des conditions les plus avantageuses.

3 Compte de gestion du Percepteur.

Le Compte de gestion 1991 du Percepteur est adopté.



#### 4 Zone Industrielle P.A.R.T. (Parc d'Activité RAON THIAVILLE)

Après étude des simulations concernant la répartition des charges entre RAON et THIAVILLE (et ultérieurement des recettes) le projet de statuts créant un syndicat entre les deux communes est accepté.

Une commission municipale est créée pour examiner les modalités de mise en oeuvre. Elle comprend: le Maire, MM HIRTZ, PETOVEL et Mme M-Thérèse GEORGES.

#### 5 Ecole Maternelle.

Le Conseil charge le Maire d'organiser avec la Commission des travaux et l'architecte, l'adjudication de la dernière phase des travaux consistant à ~~aménager rationnellement~~ l'espace de la classe maternelle, de la mezzanine et des podiums.

Les travaux sont à réaliser en juillet/août 1992

#### 6 Travaux 1993.

La réfection de la chaussée du Chemin du Petit Paris (dernier tiers) est envisagée ainsi que l'amélioration de l'éclairage public rue des Vosges (section-passage à niveau à la Croix). Le Maire est chargé de solliciter de la DDE les devis utiles pour réalisation éventuelle en 1993, après obtention des subventions possibles.

#### 7 Forêts.

Le Conseil décide de réaliser 7 000 F de travaux supplémentaires (notamment dans la parcelle 2). Le budget primitif étant arrêté, la dépense figurera au budget supplémentaire 1992.

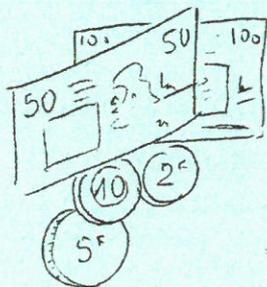
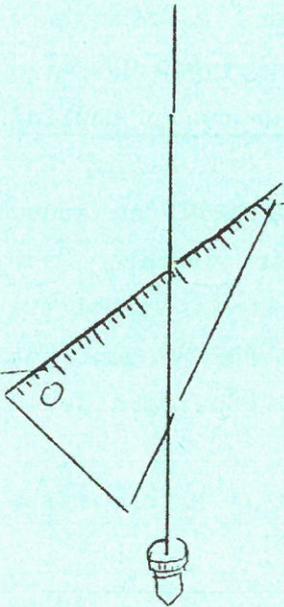
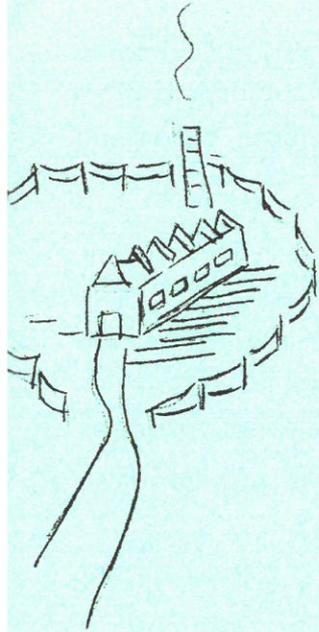
#### 8 Indemnité de logement des institutrices.

Des modifications sont intervenues dans les textes en vigueur. La somme de 463,12 F sera versée aux deux enseignantes en place au 01.01.1991 et la somme de 198,48 F à celle nommée en septembre 1991. Il s'agit là d'une régularisation.

A compter de mars 1992, une indemnité mensuelle de 56,83 F sera versée par la commune aux trois institutrices.

#### 9 Ordinateur de gestion.

Le volume et travail et sa complexité implique l'informatisation du Secrétariat de Mairie. Le Conseil, après examen des diverses propositions décide l'achat d'un micro-ordinateur IBM 386 SX, 4 MO de mémoire vive et 120 MO de capacité, d'un écran, d'une imprimante EPSON 1170 LQ 24 aiguilles, 136 colonnes. Les



logiciels de gestion seront acquis auprès de la Société MAGNUS et la formation de la Secrétaire sera assurée sur site, en plusieurs demi-journées, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle.

10 Divers.

Le Conseil confirme sa décision de ne pas utiliser son droit de préemption concernant la vente d'une maison sise rue Pierre Pierron. Il examine d'éventuelles acquisitions de terrains, ne donne pas suite à une proposition d'adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi et rejette plusieurs demandes de subventions.

La séance est levée à 0H30.

**\*\* VERRE PERDU \*\***

Dans le cadre de la lutte contre le cancer, la commune a décidé d'acquérir un 2° conteneur pour récupérer le verre usagé.

Ce 2° conteneur sera placé à proximité du carrefour rue du Moulin/ rue de la Maison Ronde, à titre d'essai. Cet emplacement est situé sur un axe de passage important (Fagnoux à RAON) où aucun autre conteneur n'existe. La chaussée, à cet endroit, est suffisamment large pour stationner sans risque et la visibilité est suffisante. Les fils téléphoniques et câbles EDF ne sont pas très nombreux et ne devraient pas constituer une gêne lors de la vidange du collecteur dans la benne du camion.

Bien évidemment le collecteur situé face à la Mairie reste en service et attend lui aussi votre visite.

LA PROPRIETE DEVANT CHEZ SOI ... LES FLEURS AUX FENETRES ET BALCONS  
CA CONTRIBUE AUSSI A LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ...

\*

**\*\* ELECTIONS REGIONALES \*\***

Elles se sont déroulées le 22 mars. Sept listes étaient en présence. A THIAVILLE, les résultats sont les suivants:

Inscrits: 462    Votants: 326    Exprimés: 292    Nuls: 34

Liste BARDET (Front National): 54 voix

Liste CHEREQUE (Parti Socialiste): 50 voix

Liste CLAIRE (Verts): 35 voix

Liste LOUIS (Génération Ecologie): 24 voix

Liste FAVARO (Entente Démocratique PC): 7 voix

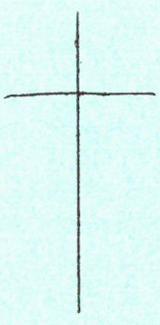
Liste POUILLE (Au Nom de la Lorraine URL 54): 21 voix

Liste ROSSINOT (Liste d'Union UDF-RPR): 101 voix



**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

- 26 avril Sortie pédestre Foyer Rural de LACHAPELLE
- 30 avril Bal du Muguet Ass. Familiale à THIAVILLE
- 8 mai Cérémonies du Souvenir Municipalité de et à LACHAPELLE
- 30 mai Soirée Cabaret Foyer Rural de et à THIAVILLE



**\*\* LA VIE DU VILLAGE \*\***

Décès: Le 7 avril 1992 est décédé à SAINT-DIE M. Jean MICHEL, domicilié à Fagnoux, N°43. Il avait 61 ans.  
A sa famille dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.

**\*\* CLIN D'OEIL \*\***

Suite des "perles" trouvées dans du courrier administratif:

- "Quant à ma santé, ça va doucement: mon coeur ne bat plus régulièrement mais je le garde comme ça."
- "Orphelin à l'âge de 13 ans, j'ai vécu de droite et de gauche mais toujours dans le droit chemin."
- "J'ai été victime d'un accident de la circulation provoqué par un chien en bicyclette."
- "Je me suis marié il y a huit jours, dites moi comment couvrir ma femme."
- "Mon mari est en préventorium: on lui fait un plumeau au thorax."

A suivre.

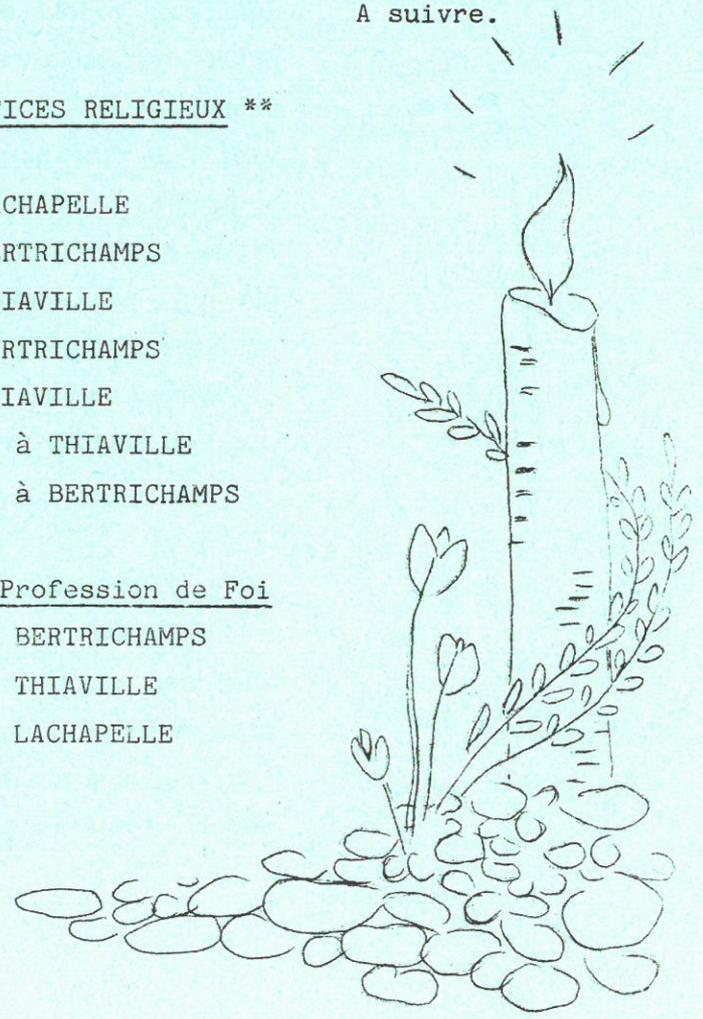
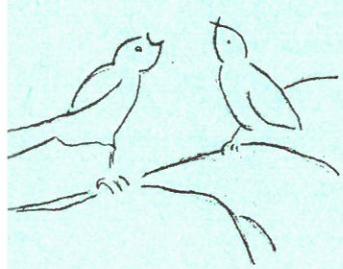
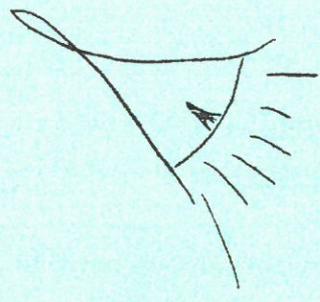
**\*\* OFFICES RELIGIEUX \*\***

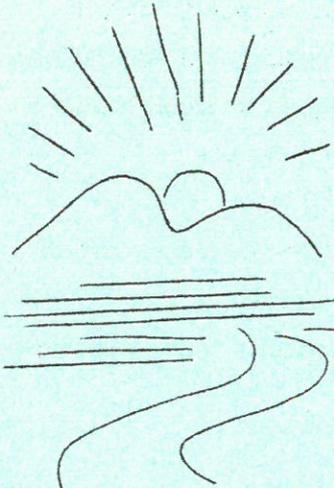
Mai 1992

- Samedi 2 à 18H00 LACHAPELLE
- Dimanche 3 à 10H30 BERTRICHAMPS
- Dimanche 10 à 10H30 THIAVILLE
- Dimanche 17 à 10H30 BERTRICHAMPS
- Dimanche 24 à 10H30 THIAVILLE
- Jeudi 28 Ascension 9H00 à THIAVILLE  
10H30 à BERTRICHAMPS

Juin 1992

- Dimanche 7 Pentecôte et Profession de Foi  
9H00 BERTRICHAMPS  
10H30 THIAVILLE
- Samedi 13 à 18H00 LACHAPELLE

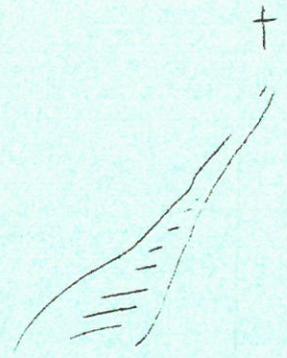




Dimanche 14	à 10H30	BERTRICHAMPS
Dimanche 21	à 10H30	THIAVILLE
Dimanche 28	à 10H30	BERTRICHAMPS

Juillet 1992

Dimanche 5	à 10H30	THIAVILLE
Samedi 11	à 18H00	LACHAPELLE
Dimanche 12	à 10H30	BERTRICHAMPS
Dimanche 19	à 10H30	THIAVILLE
Dimanche 26	à 10H30	BERTRICHAMPS



DE 6H~~30~~ à 18H00, vous pouvez nous confier vos enfants, dès l'âge de 2 ans ... Garderie et cantine sont à votre disposition. Pensez-y ...

INFOCM

INFOCM

**\*\* DEPOTS SUR LE DOMAINE PUBLIC \*\***

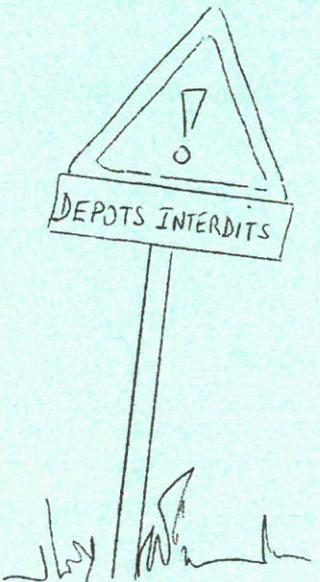
Tout dépôt sur le domaine public est interdit, sauf autorisation préalable de la Mairie.

Une tolérance de trois semaines est cependant accordée d'office pour les affouages livrés par le transporteur communal.

Le rappel de ces dispositions est justifié par les abus nombreux constatés, notamment sur les usoirs (terrain compris entre les maisons et la rue) lorsqu'ils n'appartiennent pas au propriétaire de la maison. Sable, matériaux de construction, vieilles machines, engins de toutes sortes, tas de bois, etc ... y prennent racines depuis des mois, voire des années! Cette situation déjà anormale en soi a en outre l'inconvénient d'enlaidir notre environnement quotidien et en certains endroits de gêner la circulation des piétons sur les trottoirs ou accotements de chaussée. Alors ... un petit effort pour ceux qui sont concernés ... et tout le monde sera content ... Merci.

**\*\* ELAGAGE \*\***

Tout arbre ou autre plantation dont la hauteur est supérieure à 2 mètres (ou susceptible de l'atteindre voire de dépasser quelques années plus tard) doit être planté à une distance minimum d'au moins 2 mètres par rapport à la limite du voisin. De plus, les branches doivent être élaguées le moment venu afin de ne pas déborder sur la propriété voisine.



COUPEZ !!!

Ces dispositions s'appliquent tant pour les propriétés privées que pour le domaine public. Elles sont perdues de vue par de nombreux propriétaires. On constate ainsi des prés où les branches des hagsis débordent inconsidérément et où ne pousse plus rien ... sauf de la mousse! , on voit des chemins enserrés par les forêts et qui ne voient plus le soleil, ce qui entraîne humidité et détérioration des sols, etc ...

Les propriétaires de parcelles boisées sont instamment invités à procéder aux élagages utiles, dès que possible. Merci.

**\*\* NUMERO VERT \*\***

Le 05.34.26.26 (appel gratuit) est un numéro téléphonique spécial de la Préfecture à NANCY, mis en place en faveur des responsables d'entreprises qui connaissent des difficultés économiques et financières. Les services concernés et compétents pour apporter leur aide prendront contact avec l'entreprise dans le délai maximal de 48 heures suivant l'appel.

**\*\* COURSE CYCLISTE \*\***

Le 28 mai 1992, une course cycliste intitulée "GRAND PRIX DES COMMERCANTS DE RAON" traversera notre village entre 17H00 et 17H30 environ. Venant de STE-BARBE, la caravane et les coureurs se dirigeront vers RAON L'ETAPE. Il est demandé aux parents de surveiller leurs enfants et à tous les utilisateurs de cette section routière de redoubler de prudence.

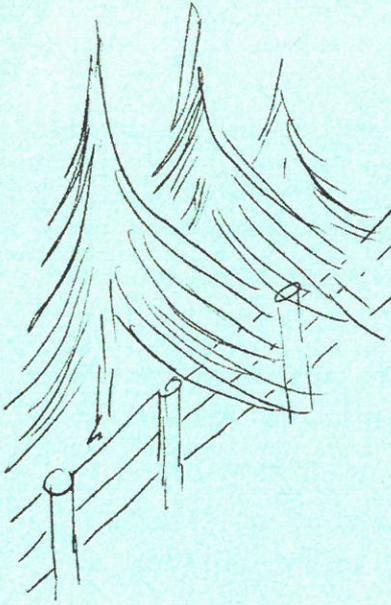
Venez nombreux applaudir les coureurs!

**\*\* LES DICTONS DU MOIS \*\***

Nache d'èvri,  
Fin d'bèrbis.  
Avri le bè,  
C'o l'pire de tou.  
C'a lo sept èvri,  
An dôy ôyi eul coucou.  
Saint-Marc pas beau,  
Pas d'fu à noyau.  
Avri freû,  
Baille pé et vin  
en-n-autoumne.

Neige d'avril,  
Fumier de mouton.  
Avril le beau,  
C'est le pire de tous.  
C'est le sept avril;  
On doit entendre le coucou.  
Saint-Marc pas beau,  
Pas de fruit à noyau.  
Avril froid,  
Donne pain et vin  
En automne.

F.G.



ALLO ...  
ALLO ...



\*\* ON NOUS PRIE DE FAIRE PART \*\*

TENNIS DE TABLE: Quelques résultats:

Au Championnat des Vosges Non-Classés, le 1er Mars à ST-DIE, 250 joueurs étaient présents et parmi eux 4 Thiavillois. GEORGE Alex et COSSIN Bernard se sont inclinés au 2° Tour alors que PETTOVEL David et DEBRAY Thomas ont atteint chacun les 32° de Finale.

Légère déception pour DEBRAY qui pouvait prétendre à mieux vu ses performances en Championnat (seulement 2 défaites) mais surtout manque de chance car il s'est incliné face au futur finaliste (un joueur de Régionale 4 de CHENIMENIL, soit 2 niveaux au-dessus du sien) 19-21 à la belle. Le vainqueur un joueur d'ANOULD, a réussi l'exploit de ne concéder aucun Set tout au long du tournoi.

Par contre, en double, DEBRAY et PETTOVEL ont réussi une belle performance en atteignant les 8° de Finale. Après avoir éliminé des joueurs plus expérimentés qu'eux, ils n'ont perdu que 20-22 à la belle face à des joueurs de Départementale 1.

Le 8 Mars, à MOYENMONTIER, 5 joueurs de THIAVILLE participaient au Championnat des Vosges Classés.

Après avoir passé le cap du 1° Tour, chaque joueur s'est fait éliminer au second, aussi bien en simple qu'en double.

Le TOP 12 Thiavillois se déroulera comme l'an passé pendant les vacances de Pâques. Ce tournoi entre le 12 meilleurs joueurs du Club (les 8 classés et les 4 meilleurs non-classés par rapport à leurs performances en Championnat) aura lieu en un seul jour à l'école de THIAVILLE.

B.C.

JOYEUSES

PÂQUES

